

## PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.484 — Recyclage — Catégorie 1 (ponts roulants et portiques à commande au sol)

R484 1

### CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

**CACES® R.484 Catégorie 1 — Ponts roulants et portiques  
 à commande au sol**  
 RS RS6879  
 Certif. INRS

### INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	14h (3h30 théorie + 3h30 pratique + 7h test CACES)
<b>Effectif</b>	1 à 6 stagiaires
<b>Validité</b>	60 mois
<b>Public visé</b>	Conducteurs titulaires d'un CACES® R.484 cat. 1 approchant de l'échéance (recommandé 3 à 6 mois avant l'expiration), ou reprenant une activité après interruption, ou nécessitant une réactualisation suite à changement d'équipement, d'environnement de travail ou un manquement constaté.
<b>Prérequis</b>	Être titulaire d'un CACES® R.484 cat. 1 (en cours de validité ou expiré depuis moins de 12 mois). À défaut, possibilité d'admission après évaluation initiale attestant d'une pratique régulière. Aptitude médicale à jour. Maîtrise du français.
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances de la R.484 et identifier les évolutions réglementaires depuis le CACES® précédent
- Analyser les retours d'expérience et accidents survenus sur les ponts roulants à commande au sol
- Identifier et corriger ses écarts de pratique (position de marche, communication, sécurité piétonne)
- Refaire la prise de poste, les vérifications et les manœuvres représentatives cat. 1
- Démontrer la maîtrise du levage, du balancement et de la communication avec l'élingueur
- Réussir les épreuves théoriques (QCM  $\geq 70\%$ ) et pratiques (grille A3/2  $\geq 70\%$ ) du recyclage CACES® R.484 cat. 1

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

## ► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Actualisation réglementaire
  - Évolutions de la R.484 depuis 2020
  - Mises à jour Code du travail, arrêté 2/12/1998
  - Responsabilités, devoir d'alerte, droit de retrait
2. Retour d'expérience et analyse d'accidents
  - Statistiques INRS / Carsat sur les ponts roulants à commande au sol
  - Études de cas : balancement de charge, chute, heurts piéton
3. Identification et correction des écarts
  - Auto-évaluation guidée du stagiaire
  - Rappels sur les bonnes pratiques (position de marche, communication, élingage)
4. Test théorique de recyclage CACES® R.484 (
  - QCM officiel d'évaluation (annexe A3/1) —  $\geq 70\%$

## ► PROGRAMME PRATIQUE (3H30)

- A. Réévaluation initiale et mise en situation
    - Observation du stagiaire en prise de poste
    - Repérage des écarts (élingage, position, communication, EPI)
    - Restitution individuelle
  - B. Refonte des bonnes pratiques
    - Reprise de la prise de poste et des vérifications visuelles
    - Refaire les manœuvres types (levage, translation, balancement, dépose)
    - Travail sur points faibles (intersections, sécurité piétonne, choix d'élingue)
  - C. Test CACES® pratique de renouvellement (annexe A3/2 — cat. 1)
    - Réalisation continue de la grille d'évaluation pratique
    - Réussite  $\geq 70\%$  sur chaque thème
- ÉVALUATION FINALE
- QCM théorique officiel (annexe A3/1)
  - Épreuves pratiques officielles (annexe A3/2)
  - Délivrance d'un nouveau CACES® R.484 cat. 1 (validité 5 ans)

## ► TEST CACES (7H)

Test CACES R484

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur pont roulant ou portique représentatif de la catégorie ciblée (annexe A1/4 R.484). Études de cas sur l'élingage et le levage de charges, manipulation des organes de service (boîte à boutons, télécommande radio, pupitre cabine). Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit (max 6) pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
<b>Évaluation</b>	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions ( $\geq 70\%$ ) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée ( $\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille A3/2 R.484), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance du caces de la catégorie visé. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Pont roulant ou portique représentatif de la catégorie concernée, avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. Accessoires de levage : élingues câbles / chaînes / textiles, manilles, palonnier, anneaux. Charges étalonnées (homogènes et non homogènes), zone de manœuvre balisée. Pour cat. 2 : cabine accessible en sécurité (échelle ou ascenseur). Pour option télécommande : émetteur radio en état de fonctionnement avec mode-test. EPI

fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le pont représentatif.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.484 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert) et 12 mois (impact sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.484 § 3/3/5).

## INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).